



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° 18 / 029

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS EN RECONVERSION
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2017-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec les collectivités telles que référencées dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS RECONVERSION FRICHES SSP
 Bureau du 24/01/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
PETITE-ROSSELLE Explor Wendel (P08RD70M090) Avenant n°1	Syndicat mixte du musée de la mine de Petite-Rosselle <i>Convention du 11/07/2013</i>	Modification de l'enveloppe	2 500 000 €	3 000 000 €
HAYANGE Château Wendel et grands bureaux (P08RD70M091) Avenant n°1	Communauté d'agglomération du Val de Fensch <i>Convention du 19/01/2015</i>	Modification de l'enveloppe	100 000 €	120 000 €
XERTIGNY Tréfilerie (P09RD80H078) Avenant n°1	Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle puis communauté d'agglomération d'Epinal <i>Convention du 14/04/2015</i>	Modification de l'enveloppe Modification du signataire	100 000 € Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle	87 000 € communauté d'agglomération d'Epinal
URIMENIL Corderie Bihr (P09RD80H081) Avenant n°1	Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle puis communauté d'agglomération d'Epinal <i>Convention du 14/04/2015</i>	Modification de l'enveloppe Modification du signataire	130 000 € Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle	143 000 € communauté d'agglomération d'Epinal

